

Les notaires et généalogistes ne vont pas rire. Un vrai casse-tête !!



Femmes couguars, familles recomposées : il va y avoir du pain sur la planche pour les notaires (et leurs généalogistes) en charge de régler les successions !

Voici un exemple de ce qui les attend :

Je suis un homme de 27 ans et je me suis marié à une divorcée de 46 ans, mère d'une fille de 25 ans.

Comme cette dernière aime les hommes mûrs, elle s'est éprise de mon père

qu'elle a épousé.



Dès lors, mon père est devenu mon gendre, puisqu'il a épousé ma belle-fille.

Mais, dans le même temps, ma belle-fille est devenue ma belle-mère,

puisqu'elle est désormais la femme de mon père.

Là, le notaire commencera déjà à transpirer !

Or, ma femme et moi avons donné naissance à un fils.

Cet enfant est naturellement devenu le frère de la femme

de mon père... c'est à dire le beau-frère de mon père.

Et, dans le même temps, il est devenu mon oncle,
puisque'il est le frère de ma belle-mère.

Mon fils est donc mon oncle

**Là, le notaire se fait apporter un
Doliprane par son clerc !**

Mais il n'est pas au bout de ses surprises !

En effet, mon père et sa femme ont donné le jour à un
garçon qui, de fait, est devenu mon frère puisque'il est le
fils de mon père... mais aussi mon petit-fils puisque'il est
le fils de la fille de ma femme.

**Je me retrouve ainsi le frère de mon petit-
fils !**

Et notre grand-mère commune n'est autre
que ma femme.

**Du coup, je me retrouve mon propre
grand-père !!**



Là, le notaire fait un malaise ...

Le pauvre ! Imaginez ce que cela va être pour lui, avec le Mariage Pour Tous, lorsqu'un père sera la mère ou une mère sera le père !!!

N'oubliez pas de prendre une aspirine si vous avez mal à la tête en essayant de comprendre... !

>

bibizz

>>>>